

Conditions générales pour les clients professionnels de Classic Parts

Domaine de validité

Les livraisons de Classic Parts d'AMAG Import SA, Group Aftersales à Buchs ZH, et des magasins régionaux affiliés (ci-après dénommés «AMAG») sont régies exclusivement par les «Conditions générales» énoncées ci-après. Toute condition s'écartant des présentes Conditions générales ne s'applique que si elle a été acceptée par écrit par AMAG.

Prix

AMAG facture les prix en francs suisses et conformément aux tarifs en vigueur le jour de l'expédition. Les prix finaux publiés par AMAG correspondent aux prix de vente conseillés (PVC).

Livraison

Les articles commandés par le client professionnel sont livrés par AMAG dans la mesure des possibilités. Le client professionnel s'engage à accepter aussi les livraisons partielles. Les articles commandés sont en principe livrés dans un délai de sept à dix jours ouvrables. Le client professionnel ne peut faire valoir aucun droit en cas de non-livraison ou de retard de livraison. Si le délai de livraison est dépassé de plus de six semaines, le client professionnel peut fixer un délai raisonnable au-delà duquel il peut se départir du contrat d'achat si la livraison n'a toujours pas été effectuée. Toute autre prétention du client professionnel est exclue en l'absence de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part d'AMAG. Toute modification de conception ou de forme ainsi que du contenu de la livraison pendant le délai de livraison demeure réservée. Toutes les indications données sur la performance, le poids et les autres caractéristiques des articles sont à considérer comme approximatives. Une personne mandatée par le client professionnel doit confirmer par sa signature que la livraison a été effectuée en bonne et due forme. Des frais de livraison sont facturés pour les articles expédiés par l'intermédiaire du service de livraison.

Paiement

Les livraisons sont facturées périodiquement. Les conditions de paiement s'entendent 30 jours net, et la procédure de recouvrement direct (PRD) est privilégiée.

Réserve de propriété

Toutes les pièces restent la propriété d'AMAG jusqu'au paiement du montant total de la facture. Le client professionnel est autorisé à revendre les pièces à des clients finaux ou à les utiliser dans le cadre de la marche usuelle des affaires. Dans ce cas, le client professionnel cède à AMAG les créances envers des tiers découlant de la revente et est autorisé à recouvrer ces créances pour le compte d'AMAG. S'il ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement vis-à-vis d'AMAG, celle-ci est en droit d'informer le tiers – qui lui aura été désigné à sa demande – de l'existence de la cession de créances, et d'exiger le paiement en sa faveur. Toute mise en gage ou cession à titre de garantie des articles placés sous réserve de propriété est interdite. Lors d'interventions de tiers sur ces articles, AMAG doit en être informée sans délai.

Droit de retour

Les réclamations ne sont recevables que dans un délai de 8 jours suivant la réception de la marchandise. Lorsque les réclamations sont justifiées, l'obligation d'AMAG se limite à la livraison ultérieure des articles manquants ou au remplacement des articles défectueux ou livrés par erreur.

Les Classic Parts peuvent uniquement être retournées en cas de réclamations justifiées. Les articles sont repris au prix facturé.

Garantie légale et garantie commerciale

Les pièces neuves Classic Parts sont généralement couvertes par une garantie de deux ans et les pièces d'occasion, par une garantie d'un an. Pour faire valoir un droit à garantie au titre du programme Classic d'AMAG, il y a lieu de prouver que le produit a été acheté chez AMAG Pièces et Accessoires.

La garantie débute le jour de la remise du produit, la date de facturation faisant foi en cas de doute. Tout droit à garantie est exclu en cas d'erreur d'utilisation, de montage ou de raccordement, d'usure naturelle, de dommage résultant d'une sollicitation excessive, de manipulation non conforme et de modification non autorisée du produit par le garage et/ou des tiers.

Pour Classic Parts, la garantie s'applique, en principe, uniquement au remplacement du matériel. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'AMAG. La responsabilité d'AMAG pour des dommages consécutifs à un défaut est exclue dans les limites prévues par la loi.

For: le for juridique est Zurich.